

PrépaCRFPA
Fiche de renseignements
Année 2019 / 2020

Photo

Je m'inscris à :

- La préparation à l'examen d'entrée au CRFPA + à l'examen de la session 2020
 L'examen de la session 2020 SANS la préparation

Suivez-vous une autre formation pendant votre scolarité à l'IMDA ? Oui Non

Si oui, merci de préciser quelle formation :

Etes-vous inscrit(e) au titre de la formation continue ? Oui Non

Envisagez-vous de suivre un stage (non obligatoire) durant cette année ? Oui Non

Vous êtes-vous déjà présenté(e) à l'examen d'entrée au CRFPA (seul l'émargement compte) ? Non Oui, 1 fois
 Oui, 2 fois
 Oui, 3 fois

Avez-vous une activité salariée ? Oui, nombre d'heures par mois :
 Non

INFORMATIONS IMPORTANTES

Le dossier d'inscription à l'examen d'entrée au CRFPA sera disponible à l'IMDA à partir du 10 septembre 2019. Il est impératif de nous le renvoyer dûment rempli **avant le 30 avril 2020**, cachet de la Poste faisant foi. Passée cette date, votre inscription à l'examen ne sera pas prise en compte.

La réunion de rentrée de la PrépaCRFPA aura lieu au début de décembre à une date communiquée ultérieurement sur le site de l'UFR de droit, onglet IMDA/PrépaCRFPA. Les cours commenceront cette même semaine.

Date limite d'inscription administrative : 7 décembre 2019

FRAIS D'INSCRIPTION :

☞ Inscription à l'examen sans préparation : 250 euros (chèque à l'ordre de l'agent comptable de l'Université de Caen Normandie à **joindre au dossier**)

☞ Inscription à l'examen + à la préparation en formation initiale : Droits universitaires + Sécurité sociale (le cas échéant) + **Frais spécifiques de 150 euros qui vous seront réclamés au début du second semestre.**

☞ Inscription à l'examen + à la préparation en formation continue : 1 491 euros à régler sur facture + **Frais spécifiques de 150 euros qui vous seront réclamés au début du second semestre.**

ASSIDUITE :

Obligation d'assiduité pour les étudiants boursiers, les stagiaires de la formation continue et ceux bénéficiant de l'allocation diversité.

Les taux d'assiduité sont calculés en fonction de la participation aux entraînements (écrits et oraux), aux cours et aux séances de corrections de devoirs collectives.

Un contrôle systématique est effectué en cours d'année.

CONVENTION DE STAGE :

Pour qu'une convention de stage non-obligatoire soit délivrée, il est impératif que l'objet du stage soit en rapport direct avec la PrépaCRFPA. La durée maximale d'un stage est de six mois et n'est pas renouvelable. Chaque convention de stage sera soumise à l'accord et à l'appréciation des co-directeurs de l'IMDA et du directeur de l'UFR de droit et d'AES.

La convention complétée et signée et la copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile couvrant la période du stage devront parvenir au secrétariat de l'IMDA au moins 3 semaines avant le début du stage. Aucun stage ne pourra commencer sans une convention signée de tous les parties.

ADRESSE MAIL UNICAEN :

Votre adresse mail personnelle nous est nécessaire. Toutefois, nous attirons votre attention sur le fait que tout mail émanant de nos services arrivera sur votre étupass qui vous sera délivré lors de votre inscription administrative. Nous vous invitons donc à consulter votre messagerie Unicaen régulièrement ou à faire un transfert automatique sur votre messagerie personnelle. De plus, n'hésitez pas à consulter notre site internet, la plate-forme E-campus ou encore notre page Facebook (IMDA Caen Officiel) où vous trouverez diverses informations.

DÉSINSCRIPTION :

Pour toute annulation d'inscription et/ou remboursement, veuillez consulter le site d'Unicaen :

<http://webetu.unicaen.fr/inscription/infos-pratiques/annulation-remboursement/annulation-remboursement-632679.kjsp?RH=WEBETU>

Attention : Les inscriptions à la PrépaCRFPA étant tardives en comparaison aux autres formations, il est possible qu'aucun remboursement ne soit envisageable. Merci de vous renseigner auprès de la DEVE. Attention, toute personne inscrite administrativement sera redevable des frais spécifiques, qu'elle soit active ou non lors de la préparation, qu'elle participe ou non à l'examen du Barreau. En cas de modification de statut, il est impératif de faire votre désinscription administrative auprès de la DEVE et aussi d'en faire part à l'IMDA par email.

Je certifie que les informations transmises ci-dessus sont exactes. J'ai pris connaissance du fait que certains statuts m'engagent à être assidu(e). En cas de non assiduité, le CROUS pourra exiger le remboursement des bourses qui m'ont été accordées. J'ai également pris connaissance des frais spécifiques de 150 euros qui seront à régler au second semestre.

Le / /2019

Signature du candidat :

Université de Caen Normandie
Faculté de Droit et d'AES
Institut des Métiers du Droit et de l'Administration

Esplanade de la Paix - CS 14032 - 14032 Caen Cedex 5
Tél : 02 31 56 55 40 - Fax : 02 31 56 53 40
E-mail : droit.imda@unicaen.fr